



Quelle stratégie pour la relance de l'économie ?

Albéric de Montgolfier, rapporteur général
Commission des finances
Mardi 16 juin 2020



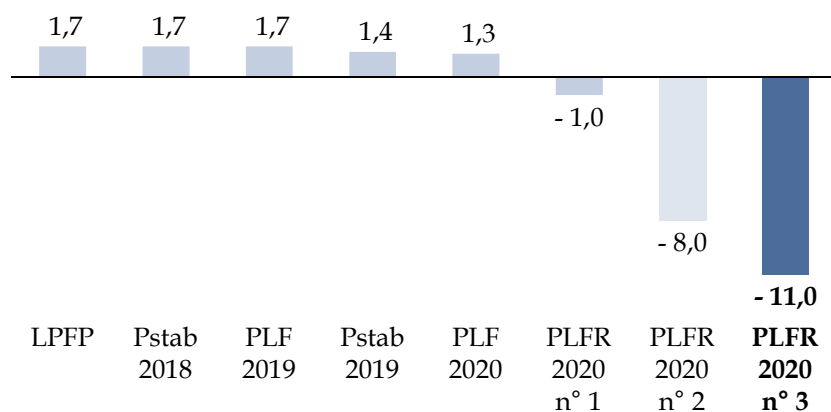


L'économie française traverse un choc sans précédent en période de paix, qui va durablement peser sur l'activité

Le Gouvernement anticipe désormais un recul du PIB de 11 % en 2020, qui n'a pas de précédent depuis 1944

Évolution des prévisions de croissance gouvernementales pour l'année 2020

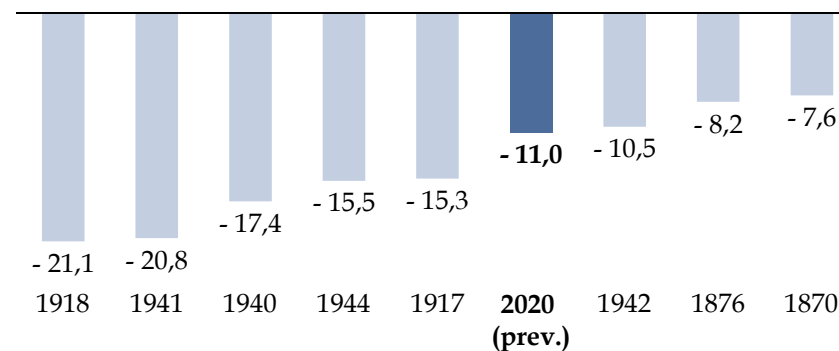
(taux d'évolution du PIB en volume)



Source : commission des finances du Sénat (d'après les documents budgétaires)

Historique des principaux reculs du PIB en France depuis 1832

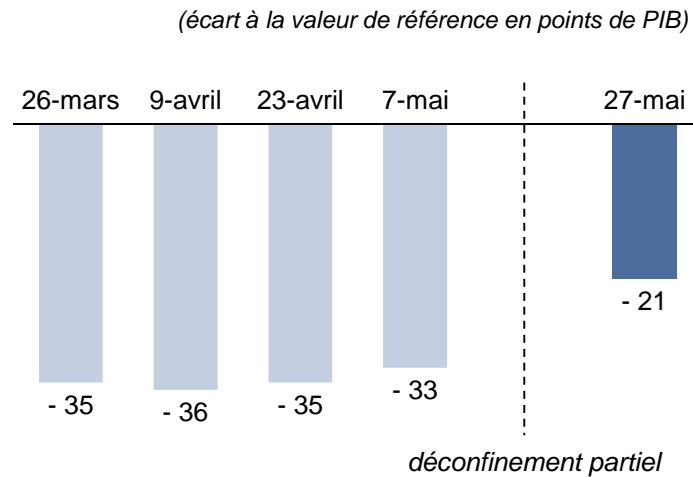
(taux d'évolution du PIB en volume)



Source : commission des finances du Sénat (d'après : Global Financial Data)

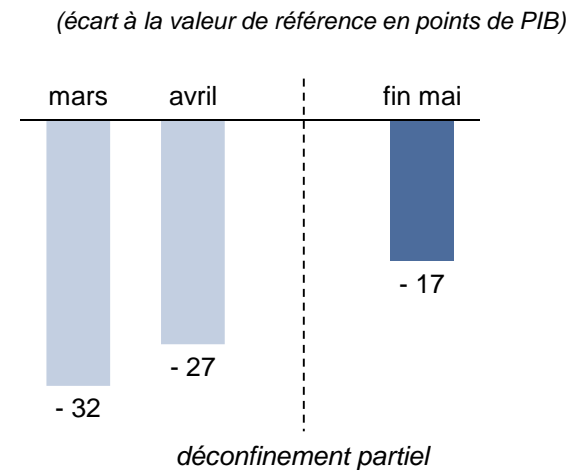
Malgré les mesures de soutien monétaires et budgétaires, la sortie du confinement ne se traduit que par un rebond progressif de l'activité

Estimations de la perte d'activité instantanée par l'Insee



Source : commission des finances du Sénat

Estimations de la perte d'activité pour une semaine-type par la Banque de France



Source : commission des finances du Sénat

Si le choc économique va durablement peser sur les différentes composantes de la demande, l'investissement devrait connaître le plus fort recul

Décomposition des prévisions de croissance pour 2020

(taux d'évolution en volume)

	Banque de France	OCDE	Gouvernement
PIB réel	- 10,3	- 11,4	- 11,0
Consommation privée des ménages (52 % du PIB)	- 9,3	- 12,6	- 10,0
Consommation publique (23 % du PIB)	0,7	0,1	- 0,3
Investissement total (23 % du PIB)	- 21,2	- 20,3	- 19,3
...dont : investissement des entreprises	- 23,3	- 19,3	- 24,2
...dont : investissement des ménages	- 24,5	n.c.	n.c.
...dont : investissement public	- 7,3	n.c.	n.c.
Exportations (31 % du PIB)	- 14,3	- 12,7	- 15,5
Importations (32 % du PIB)	- 12,9	- 12,9	- 15,5

n.c : non communiqué

Source : commission des finances du Sénat (d'après : Banque de France, Projections macroéconomiques France, juin 2020 ; OCDE, Perspectives économiques, juin 2020)

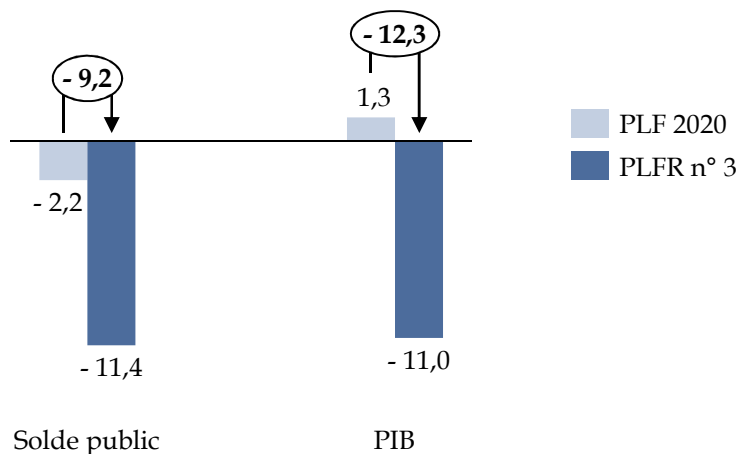


**Un plan de relance est indispensable
pour soutenir l'activité mais doit être
correctement calibré**

Il est indispensable d'amplifier le soutien à l'économie française par la mise en place d'un plan de relance de l'ordre de 2 à 3 points de PIB

Évolution des prévisions de solde public et de PIB du Gouvernement pour 2020

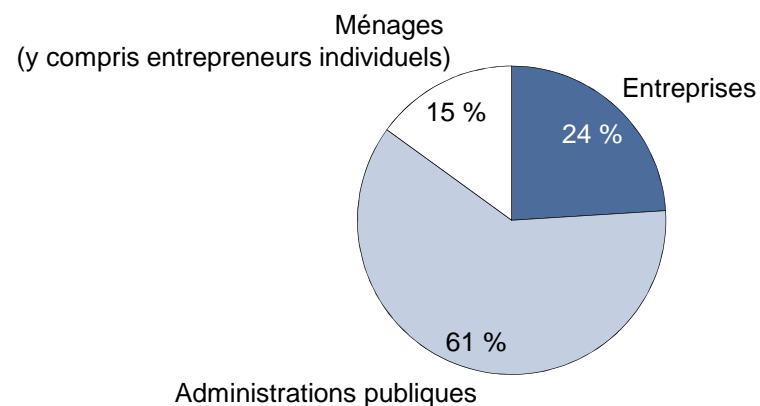
(solde en points de PIB, taux de croissance du PIB en volume)



Source : commission des finances du Sénat

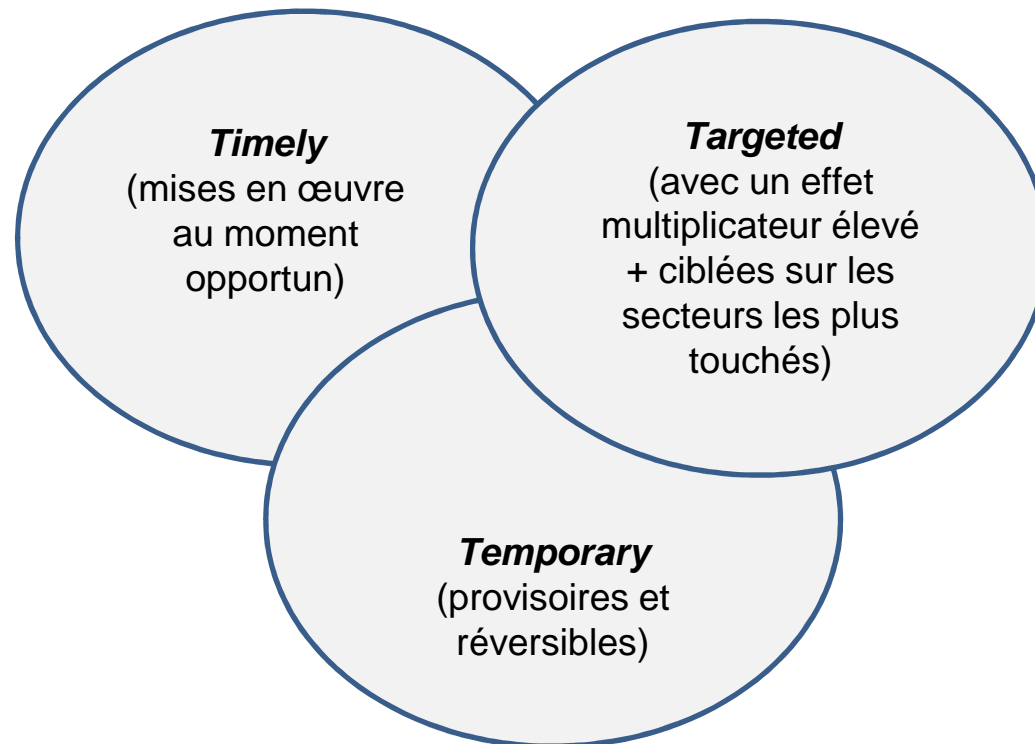
Répartition des pertes de revenu liées à la crise avant le PLFR n° 3 d'après la Banque de France

(en pourcentage)



Source : commission des finances du Sénat (d'après : Banque de France, Projections macroéconomiques France, juin 2020)

Les critères d'efficacité des mesures de relance : la règle des « 3T »



Au regard de l'impact économique de la crise et de la règle des « 3T », une priorité doit être donnée à l'investissement


Effet multiplicateur sur l'activité à court terme (un an) en bas de cycle

(effet sur le PIB d'une hausse de 1 %)

Multiplicateurs des dépenses	
Investissement	1,2
Emploi public	1,6
Prestations sociales	1
Multiplicateurs des recettes	
Cotisations sociales employeurs	1,2
Cotisations sociales employés	0,8
Contribution sociale généralisée (CSG)	0,8
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	0,6

Note de lecture : une hausse de l'investissement de 1 % augmente le PIB de 1,2 % au bout d'un an.

Source : commission des finances du Sénat (d'après : Maya Bacache-Beauvallet, Dominique Bureau, Francesco Giavazzi et Xavier Ragot, « Quelle stratégie pour les dépenses publiques ? », Notes du Conseil d'analyse économique 2017-7, n° 43)



**Des mesures pour soutenir
l'investissement, relancer la
consommation et permettre la pleine
mobilisation des acteurs locaux**

Les mesures de soutien à l'investissement

➤ S'AGISSANT DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Pour les aider à se financer :

- **Préserver leur trésorerie et aider à absorber leurs pertes**, avec en particulier le renforcement du dispositif de « carry back » (report en arrière des déficits) au titre de l'impôt sur les sociétés
- **Soutenir les investissements en fonds propres des entreprises**, en particulier les PME, en renforçant **les avantages des produits d'épargne et de placement** des ménages qui y participent
Exemple : réduction d'impôt Madelin, exonération de prélèvement sociaux du PEA-PME, modulation de l'imposition au PFU des produits issus de l'assurance vie selon l'investissement dans des produits de fonds propres...

Pour les inciter à investir :

- de façon générale, **renforcer les coefficients d'amortissement généraux** applicables au titre de l'impôt sur les sociétés pour les dépenses d'équipements
- pour des **équipements ciblés**, en particulier afin d'inciter à la transition énergétique, **actionner davantage le mécanisme de suramortissement** (renforcement des dispositifs existants ou nouveau dispositif)
Exemple : dans le secteur des transports, acquisition d'une flotte de camions, avions ou navires moins polluants

=> En complément, du soutien à l'emploi avec :

- un **dispositif temporaire d'aide à l'embauche dans le secteur marchand**, pour le recrutement de CDD de plus de six mois et CDI, limité aux plus bas salaires et avec une aide renforcée pour l'emploi des jeunes (moins de 26 ans)
- une **réflexion sur le temps de travail**, pour une adaptation des rythmes en fonction des secteurs et des besoins, et sur un soutien à la **réalisation d'heures supplémentaires** (défiscalisation, désocialisation)

Les mesures de soutien à l'investissement

➤ **S'AGISSANT DE L'INVESTISSEMENT DES MÉNAGES : AIDER AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION ET DE LA RÉNOVATION, EN PARTICULIER ÉNERGÉTIQUE, DES LOGEMENTS**

- **Maintien d'une aide à la rénovation énergétique pour l'ensemble des ménages**, y compris ceux qui n'ont pas accès à la prime ayant vocation à remplacer le CITE, pour les travaux de « rénovation globale » (bouquet de travaux), **et extension** du bénéfice des aides à la rénovation énergétique **aux bailleurs privés**, sous condition de ressources

=> En complément, le budget de l'Anah et en particulier du programme « Habiter mieux » devraient être renforcés

- **Faciliter la transmission entre les générations**, pour une circulation anticipée du patrimoine et le financement de l'acquisition d'un bien immobilier ou de travaux de rénovation, en particulier énergétique, dans un logement

Exemple : augmentation de l'abattement applicable pour la perception des droits de mutation dans le cadre d'une donation aux petits enfants

Les mesures de soutien à l'investissement

➤ S'AGISSANT DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC : UN « PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC » QUI POURRAIT REPRÉSENTER UNE ENVELOPPE DE 20 MILLIARDS D'EUROS AUTOUR DE 5 GRANDS AXES

- Premier axe : Transition écologique et mobilités durables
- Deuxième axe : Recherche et innovation
- Troisième axe : Défense et sécurité
- Quatrième axe : Patrimoine
- Cinquième axe : Territoires

Les cinq axes proposés se rattachent à des chantiers prioritaires de politique publique. Ils sont de nature à produire des effets positifs sur l'activité à court-terme (soutien à la demande, en particulier *via* la commande publique) et sur la croissance potentielle (développement durable, innovation, infrastructures).

Le présent plan se limite à des actions relevant du budget de l'État. Il n'intègre donc pas les problématiques, par ailleurs essentielles, de la relance de l'investissement public local et de l'investissement dans le système de santé.

⇒ Par ailleurs, **des actions du PIA 3**, dans toutes ses composantes (soutien à la recherche, valorisation de la recherche, modernisation des entreprises) **pourraient être réorientées** afin de répondre aux besoins identifiés lors de la crise sanitaire.

Les mesures de soutien à l'investissement

Mesures	Période	Coût total sur la période (en millions d'euros)
Axe 1 : Transition écologique et mobilités durables		3 655
Doubler dès la mi-2020 la contribution de l'État au budget de l'ANAH pour la rénovation thermique de logements privés sous condition de ressources dans le cadre du dispositif « Habiter mieux »	2020-2022	275
Renforcer les crédits de la prime pour la rénovation énergétique	2020-2022	330
Renforcer le fonds « chaleur » et le fonds « air et mobilité » de l'ADEME	2020-2022	450
Accompagner sur le long terme la SNCF dans sa stratégie de développement du fret ferroviaire	2021-2030	2 000
Maintenir à bon niveau l'investissement de rénovation du réseau ferré structurant, afin de prévenir un décrochage par rapport à la trajectoire prévue par la LOM	2020	400
Accélérer, l'effort d'investissement pour la remise à niveau du réseau fluvial prévue par la LOM	2020-2030	200
Axe 2: Recherche et innovation		3 550
Accélérer la remise à niveau de l'ANR pour accroître le taux de sélection des projets de recherche, le montant de financement moyen et le financement du préciput	2020-2023	2 300
Renforcer les aides à l'innovation de Bpifrance	2020-2022	250
Mener un effort exceptionnel de rénovation du patrimoine immobilier de la recherche et de l'enseignement supérieur	2021-2025	1 000

Les mesures de soutien à l'investissement

Axe 3 : Défense et sécurité		9 050
Accélérer la trajectoire de croissance des investissements de l'agrégat "équipement" prévue par la LPM	2020-2022	6 000
Financer le renouvellement du parc de véhicules légers de la police et de la gendarmerie nationale en privilégiant les véhicules propres	2020-2024	1 700
Engager les nécessaires travaux de rénovation du patrimoine immobilier de la police et de la gendarmerie	2021-2023	1 350
Axe 4 : Patrimoine		1 460
Relever l'ambition du plan de rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants	2021-2025	1 000
Accélérer la mise en œuvre des projets immobiliers du ministère de la culture	2020-2023	460
Axe 5 : Territoires		1 610
Renforcer la participation de l'État au plan "France très haut débit"	2020-2021	560
Renforcer la participation de l'État au Nouveau programme national de renouvellement urbain	2020-2025	525
Aider la rénovation du bâti dans les centres villes et centres bourgs	2020-2025	600

Les mesures pour relancer la consommation

- **SI L'IMPACT DE LA CRISE EST ENCORE INCERTAIN, IL CONVIENT DE RELANCER LA CONSOMMATION, PRIORITAIREMENT SUR LES SECTEURS LES PLUS TOUCHÉS PAR LA CRISE, ET D'ÉVITER LA POURSUITE DE LA THÉSAURISATION PAR L'ÉPARGNE**

- **Soutenir la consommation des ménages modestes par un dispositif de « bons d'achat » ou « chèques loisirs »**, utilisables pour des activités culturelles et touristiques, y compris pour des prestations hôtelières et de restauration, d'ici la fin de l'année 2020. La valeur faciale du bon d'achat ou du chèque pourrait être modulée en fonction des revenus et de la composition du foyer

- **Pour libérer l'épargne**, outre la facilitation de la **transmission entre les générations**, pourrait être prévu le **débloccage exceptionnel et temporaire de l'épargne salariale pour l'achat de certains biens ou prestations** (véhicule, travaux de rénovation énergétique...), avec exonération de prélèvements sociaux

- Pour **éviter les surcoûts liés à la crise sanitaire**, la mise en place ponctuelle d'un **crédit d'impôt** dédié aux dépenses engagées par les entreprises afin d'assurer un accueil sécurisé aux consommateurs

La mobilisation nécessaire des collectivités territoriales et de tous les acteurs

- **LES LEVIERS DE LA RELANCE NE SONT PAS UNIQUEMENT CEUX DE L'ÉTAT**
- **IL EST ÉGALEMENT CRUCIAL DE S'APPUYER SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES (60 % DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC) EN LEUR GARANTISSANT LES MOYENS D'INTERVENIR**
 - Renforcement temporaire du **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**
 - Augmentation de la **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** et de la **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**
- ⇒ En complément, **assouplissement des règles de la commande publique** et **renégociation des CPER**
- **L'ENSEMBLE DES ACTEURS DOIVENT ÊTRE MOBILISÉS, AU PREMIER RANG DESQUELS LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET BPIFRANCE**



Quelle stratégie pour la relance de l'économie ?

Albéric de Montgolfier, rapporteur général

Commission des finances

Mardi 16 juin 2020

